



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

PARIS, le 13 octobre 2008  
Original anglais

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR UNE STRATÉGIE AFFINÉE  
DE L'UNESCO POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Résumé**

Conformément à la décision 179 EX/15, le Directeur général soumet à l'examen du Conseil exécutif la stratégie révisée de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, qui figure à l'annexe au présent document.

Il n'y a pas d'éléments financiers ou administratifs impliquant des décisions politiques nouvelles.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 4.

1. À sa 179<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif, tout en approuvant dans son principe la formulation d'ensemble de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique telle qu'elle figurait à l'annexe 1 du document 179 EX/15, a prié le Directeur général de lui soumettre, à sa 180<sup>e</sup> session, une stratégie révisée à la lumière des débats tenus lors de sa 179<sup>e</sup> session (décision 179 EX/15). En révisant ce document, le Secrétariat a tenu compte du fait que le Conseil avait mis l'accent sur une stratégie mieux ciblée visant à aider les États membres à établir et tenir à jour la base de données nécessaire, et à prendre des mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique, en atténuer les causes et renforcer le développement durable.

2. Facilitée par la mise en place de la plate-forme intersectorielle « Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique », la révision de la Stratégie a également dûment tenu compte de la demande formulée en faveur d'un accroissement de la coopération intersectorielle et du renforcement des synergies entre les programmes scientifiques de l'UNESCO. La Stratégie a en outre été affinée conformément aux activités actuellement menées pour promouvoir une approche du changement climatique à l'échelle du système des Nations Unies, sous la conduite du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et de son Comité de haut niveau sur les des programmes (HLCP).

3. La proposition de stratégie affinée de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, qui est soumise à l'examen du Conseil exécutif, figure à l'annexe au présent document. La stratégie peut être réalisée au cours du présent exercice biennal, sans incidence de nature financière ou administrative pour le 34 C/5.

#### **Action attendue du Conseil exécutif**

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 179 EX/15,
2. Ayant examiné le document 180 EX/16,
3. Approuve la Stratégie affinée de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, telle qu'elle figure à l'annexe du document 180 EX/16.

## ANNEXE

### LA STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### I. Résumé

1. La Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique (la « Stratégie »), vise à aider les États membres à établir et tenir à jour la base de données nécessaire et à prendre des mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique, en atténuer les causes et renforcer le développement durable. Elle s'attache à faire en sorte que les mesures de l'UNESCO tiennent compte et soient complémentaires de la nouvelle approche du changement climatique à l'échelle du système des Nations Unies et de la Feuille de route de Bali adoptée lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC, tenue à Bali en décembre 2007. Elle s'articule sur un programme intégré pluridisciplinaire qui propose aux États membres un renforcement de leurs capacités et des avis techniques en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques et de projets locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux fondés sur des éléments factuels. Elle s'appuie sur deux grands piliers : la production et l'utilisation rationnelles et objectives de données, d'informations et de travaux de recherche concernant le changement climatique (la base de connaissances) ; le recours à des outils éducatifs, à des mesures sectorielles spécifiques, et à des activités de sensibilisation du public ; et l'élaboration de cadres d'action nationaux sur l'adaptation au changement climatique. Conformément à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4 approuvé), la Stratégie met particulièrement l'accent sur l'Afrique et l'égalité entre les sexes ainsi que sur les petits États insulaires en développement (PEID). Elle vise également à faire de l'UNESCO une organisation au bilan neutre en carbone. Elle s'accompagnera d'un plan d'action détaillé. La mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action sera administrée dans le cadre de la plate-forme d'action intersectorielle sur le changement climatique, qui donnera des informations actualisées par le biais d'un portail Internet de l'UNESCO consacré à cette question ([www.unesco.org/fr/climate-change](http://www.unesco.org/fr/climate-change)) qui sera relié au Portail de l'action du système des organismes des Nations Unies sur les changements climatiques (<http://www.un.org/climatechange>).

#### II. Contexte

2. Le Secrétaire général de l'ONU a qualifié le changement climatique de « problème essentiel de notre époque ». Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) - honoré comme colauréat du Prix Nobel de la paix 2007 pour ses travaux - expose les arguments les plus solides jamais avancés pour mettre en évidence un réchauffement de la planète imputable en grande partie aux activités humaines. Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles, souvent avec d'importantes conséquences économiques et des incidences sur les ressources en eau, les écosystèmes, l'agriculture, les côtes, les zones urbaines, le patrimoine, les migrations humaines et la santé. Ces conséquences ne vont cesser de s'alourdir avec le temps, avec des répercussions négatives non seulement sur l'environnement, mais aussi sur le développement social et économique dans de nombreuses régions vulnérables et elles aggraveront des situations déjà préoccupantes dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de la sécurité, avec des effets disproportionnés dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

3. Compte tenu de l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre à ce jour, la seule réduction de ces émissions ne suffira pas à en éviter l'impact sur le changement climatique et leurs effets persisteront pendant des siècles même après la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'adaptation au changement climatique est donc une nécessité. Si l'on ne parvient pas à stabiliser le climat et sans une connaissance suffisante de l'évolution future du changement climatique, les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), risquent de ne pouvoir être réalisés. Pour aborder cette question, il faut adopter une approche interdisciplinaire. L'Organisation mettra donc à profit l'action conjuguée de ses cinq grands programmes : éducation,

sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture et communication et information, pour aider ses États membres à s'attaquer au problème.

4. *Le principal objectif de la Stratégie est donc de contribuer à faire en sorte que les compétences de l'UNESCO ainsi que ses ressources humaines et financières répondent précisément aux besoins des États membres en matière de changement climatique, de manière à la fois ciblée, efficace et intégrée, conformément au mandat de l'Organisation et à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4 approuvé), et compte tenu de la nécessité d'éviter le chevauchement des activités et de renforcer les synergies au sein du système des Nations Unies.*

### **III. La Stratégie de l'UNESCO et le système des Nations Unies : éviter les chevauchements et renforcer les synergies**

5. Le système des Nations Unies est pleinement conscient du fait qu'il faut agir selon le principe d'unité d'action, y compris pour relever les défis que pose le changement climatique. Sous les auspices du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de son Comité de haut niveau sur les programmes, une série de réunions consultatives sur la coopération du système des Nations Unies en matière de changement climatique a recensé des domaines d'action thématiques clés pour l'ensemble du système à l'appui des efforts menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale dans ce domaine (voir l'encadré 1).

#### **Encadré 1 : Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et le changement climatique**

En avril 2007, le Secrétaire général de l'ONU a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes du CCS de procéder à une évaluation du rôle actuel du système des Nations Unies dans le domaine du changement climatique et de déterminer comment il pourrait occuper une place centrale dans les efforts internationaux visant à lutter contre les effets néfastes de ce phénomène. Le CCS a donc examiné la question à sa session d'octobre 2007, à l'issue des consultations informelles menées par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2007 et de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies le 24 septembre 2007, au cours de laquelle les dirigeants présents du monde entier ont exprimé leur volonté et la nécessité urgente de lutter de concert contre le changement climatique. Le Directeur général a pris part à cette réunion de haut niveau.

À la lumière des délibérations de la Conférence des Parties à la CCNUCC et compte tenu des mandats et capacités plus diversifiés existant au sein du système des Nations Unies, les efforts de coordination entrepris dans le cadre du CCS seront initialement axés sur plusieurs grandes questions, à savoir : l'adaptation ; le transfert de technologies ; le renforcement des capacités ; la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) ; l'atténuation des effets et le financement, de même que les domaines transectoriels suivants : l'analyse scientifique, l'évaluation, la surveillance et l'alerte précoce ; les mesures d'appui à l'échelle mondiale, régionale et nationale ; la sensibilisation du public ; et une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre.

Sur recommandation de l'UNESCO et d'autres organisations, la recherche et l'évaluation scientifique, ainsi que la surveillance du climat ont été recensées en tant que piliers d'action distincts et identifiables. Il en est question dans le chapitre intitulé « Les fondations de l'action de l'ONU face aux changements climatiques : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce » du document A/62/644 de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'UNESCO, de même que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), se sont vu confier le rôle d'organisateur pour les organismes des Nations Unies menant des activités dans le domaine transversal de l'analyse scientifique, de l'évaluation, de la surveillance et de l'alerte précoce.

L'UNESCO devait également jouer le rôle pilote dans les travaux du groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes, qui portent sur les stratégies d'adaptation sectorielle en matière d'éducation, en particulier d'éducation au service du développement durable. Les autres domaines dans lesquels l'UNESCO devrait porter une contribution sont notamment les suivants : énergie, réduction des risques de catastrophe, santé, population et établissements humains, océans et ressources en eau.

6. Dans le contexte de la Stratégie, l'UNESCO veillera à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement d'activités avec d'autres organismes des Nations Unies et à ce que les synergies soient renforcées, et elle s'appliquera à s'acquitter de son mandat d'organisateur, de concert avec l'OMM, pour les organismes des Nations Unies et, au-delà, dans le domaine transsectoriel de l'analyse scientifique, de l'évaluation, du suivi et de l'alerte précoce.

7. En outre, l'UNESCO apportera son concours aux États membres, à leur demande, en leur fournissant des informations, en assurant le renforcement de leurs capacités techniques et en leur donnant des conseils pratiques dans le contexte du processus de la CCNUCC. Chaque organisme des Nations Unies a un rôle à jouer pour renforcer cet effort collectif et faciliter le processus de négociation d'un accord de coopération à long terme dans le cadre de la CCNUCC. Cela comprend le renforcement des capacités des négociateurs des pays en développement en vue des négociations sur le climat.

#### **IV. Principales priorités de la Stratégie**

8. La Stratégie est axée sur trois grands domaines dans lesquels l'UNESCO peut apporter une réelle contribution : (1) établir et tenir à jour la base de connaissance sur le changement climatique : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce ; (2) promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène grâce à une meilleure éducation et à la sensibilisation du public ; et (3) faire de l'UNESCO une organisation neutre sur le plan du climat et des émissions de carbone.

##### **IV.1 Priorités globales de l'UNESCO**

9. La Stratégie est élaborée dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4 approuvé). En particulier, les deux priorités globales du 34 C/4, à savoir l'Afrique (voir l'encadré 2) et l'égalité entre les sexes (voir l'encadré 3), sont prises en compte dans tous les domaines d'action recensés dans la Stratégie, de même que les groupes prioritaires des petits États insulaires en développement (PEID, voir l'encadré 2), les pays les moins avancés et les autres groupes vulnérables et exclus. La Stratégie, qui pourra évoluer et être remaniée au fil du temps, sera complétée par un plan d'action détaillé qui présentera les activités prévues, les ressources à mobiliser, les résultats escomptés, les indicateurs de performance ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

#### **Encadré 2 : Le changement climatique et l'Afrique, y compris les PEID**

Les modèles actuels du climat et les connaissances en la matière donnent à entendre que le changement climatique aura des effets néfastes d'une ampleur disproportionnée sur l'Afrique et les PEID.

Reconnaissant que le changement climatique pourrait menacer le bien-être futur de la population, les écosystèmes et le développement socioéconomique en Afrique et conscients de la vulnérabilité des systèmes économiques et de production africains au changement et à la variabilité climatiques et des faibles capacités d'atténuation des effets et de réaction du continent, la Conférence de l'Union africaine a adopté à sa huitième session ordinaire (29-30 janvier 2007, Addis-Abeba, Éthiopie) une Décision et une Déclaration sur le changement climatique et le développement en Afrique (document Assembly/AU/12 (VIII) et Assembly/AU/Decl.4 (VIII)).

Dans ce contexte, l'UNESCO s'emploie à améliorer l'éducation, à renforcer les activités de sensibilisation et à apporter une aide à la décision pour faire face au changement climatique dans les pays africains, en plus de sa contribution directe à la base de données régionale. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de politiques scientifiques et technologiques et de politiques connexes, comme mentionné dans la contribution de l'UNESCO au Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie.

Pour appuyer les stratégies d'adaptation le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest, le Programme de gestion intégrée des zones côtières de la COI actuellement en cours, comportera un élément sur la dimension humaine. C'est là un exemple de ce qui est appelé à devenir une pratique courante : incorporer une dimension sociale et décisionnelle dans tous les projets scientifiques relatifs au climat actuellement exécutés dans la région. S'agissant des ressources en eau, le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO réalise actuellement des projets sur la production de données et le renforcement des capacités à l'appui de la gestion de l'eau dans des conditions climatiques difficiles dans toutes les régions du continent. Le PHI étudie également l'effet des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et sur les aquifères en mettant l'accent en particulier sur les aquifères transfrontières, le renforcement des capacités de résistance aux catastrophes climatiques (inondations et sécheresses) et les besoins en eau urbaine. Est notamment exécuté dans ce contexte un projet expérimental pour l'Afrique de surveillance de la sécheresse qui permet de suivre en temps quasi réel les conditions hydrologiques à la surface des terres, à partir d'un modèle appuyé par des données de télédétection, l'objectif étant de renforcer les capacités et d'améliorer les possibilités d'adaptation au changement climatique.

Le Projet sur la gestion durable des terres arides marginales, qui entrera dans sa deuxième phase en 2009, permettra d'examiner des scénarios du changement de l'utilisation des sols, y compris du changement climatique en Afrique, en vue de gérer au mieux les ressources naturelles, notamment les forêts, de promouvoir la conservation de la biodiversité et de lutter contre la désertification. L'UNESCO axera son action sur le renforcement des capacités à des fins d'électrification rurale décentralisée aux moyens d'équipements solaires et sur l'aide au recensement des priorités pour les politiques nationales de promotion des énergies renouvelables. Les réserves de biosphère africaine, en particulier en Afrique centrale et dans le bassin du Congo, feront l'objet de projets pilotes dans le cadre de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD), l'objectif étant d'atténuer les effets du changement climatique.

Les mesures prévues en faveur des PEID qui sont vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, à l'accroissement de l'intensité des tempêtes et aux changements écologiques intervenant dans les eaux côtières seront tout particulièrement axées sur l'éducation et la sensibilisation à l'appui des stratégies de développement durable et d'adaptation. Elles viseront notamment à développer davantage et à recentrer le Forum Internet *En première ligne face au changement climatique*, véhicule multilingue permettant aux peuples autochtones, aux petites îles et aux communautés vulnérables d'échanger des données d'expérience de base en matière d'adaptation. Un rapport sur les besoins dans le domaine du développement durable du point de vue des pays des Caraïbes, qui fera suite à une opération analogue exécutée dans les îles du Pacifique, sera publié. Le Projet Sandwatch sur la surveillance des plages et la gestion durable des environnements côtiers sera étoffé par des activités d'éducation et de sensibilisation qui s'appuieront notamment sur des vidéos, des bulletins d'information électroniques, des sites Internet, un manuel et des échanges d'étudiants de différents PEID.

### **Encadré 3 : Le changement climatique et l'égalité entre les sexes**

Comme l'a indiqué le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les incidences de l'évolution du climat ne seront pas les mêmes selon les régions, les générations, les classes d'âge, les classes sociales, les groupes de revenus, les activités professionnelles et les sexes (GIEC, 2001). Les problèmes sexospécifiques en cause sont notamment les suivants : (i) les femmes sont différemment et plus gravement touchées par le changement climatique et son incidence sur l'agriculture, par les catastrophes naturelles et par les migrations provoquées par ce changement, en raison du rôle qui leur est attribué dans la société, de la discrimination et par la pauvreté ; (ii) elles sont largement sous-représentées dans le processus de décision en ce qui concerne le changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre et les activités d'adaptation/atténuation ; (iii) il existe un important déséquilibre entre hommes et femmes en ce qui concerne les émissions de carbone et partant l'empreinte carbonique due à la production économique et au mode de consommation des hommes et des femmes.

Les femmes subissant de manière disproportionnée les effets de la pauvreté, c'est elles qui souffrent le plus lorsque le changement climatique provoque des sécheresses ou des inondations dans les terres marginales ou dans les zones urbaines très peuplées où la pauvreté se ressent le plus. Si des données concrètes mettent en évidence la vulnérabilité des femmes au changement climatique, il est par ailleurs amplement démontré que les femmes contribuent sensiblement à aider leur famille et la collectivité à atténuer les effets du changement climatique et à s'adapter à ce changement. À l'échelle mondiale, ce sont les femmes qui très majoritairement s'occupent des tâches agricoles, veillent aux ressources du ménage et dispensent les soins à leur famille. Ce sont elles également qui ont piloté et qui continuent de piloter nombre des mesures les plus novatrices pour faire face aux problèmes environnementaux. Sur le plan local, elles apportent des formes particulières de capital social pour atténuer les effets des changements subis par l'environnement, s'adapter à ce changement et y faire face, en s'organisant activement pendant et après les catastrophes pour aider leur famille et leur communauté. Elles sont par ailleurs le mieux placées pour induire des changements de comportement en faveur d'une meilleure gestion des risques de catastrophes, pour participer aux activités à mener après les catastrophes et pour les diriger.

Les femmes sont également capables d'établir une carte des risques et des vulnérabilités de leur propre point de vue et de jouer un rôle important dans l'alerte précoce. Leurs connaissances en matière de mesures d'adaptation (traditionnelles et spécifiques à leur milieu) est une ressource importante pour l'éducation au service du développement durable.

Du fait qu'elles sont des agents efficaces du changement pour ce qui concerne l'atténuation des effets, l'adaptation et l'éducation au service du développement durable, le renforcement de leur capacité de faire face à l'évolution du climat est un domaine d'action essentiel. Leur accès aux ressources ainsi que leur participation au processus de décision et à l'élaboration de politiques relatives au changement climatique revêtent la plus grande importance, non seulement pour recenser leurs besoins et priorités spécifiques mais aussi pour tirer le meilleur parti de leurs connaissances et de leur savoir-faire, y compris en ce qui concerne les pratiques traditionnelles.

#### **IV.2 Établir et tenir à jour la base de données sur le changement climatique : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce**

10. La réponse au changement climatique doit avoir un fondement scientifique, faire l'objet d'une analyse globale et être actualisée en permanence par une observation des faits, des tendances et des découvertes les plus récentes - en un mot, le socle de connaissances. La production de données et informations objectives et techniquement rigoureuses est essentielle à toute action relative au changement climatique : elle est indispensable pour mettre en place des politiques d'adaptation et d'atténuation et pour faire en sorte que les activités s'appuient sur des éléments scientifiques solides.

11. La capacité des pays à observer l'évolution du climat et à exploiter les prévisions climatiques est cruciale pour évaluer les effets des activités d'atténuation et l'efficacité des stratégies d'adaptation au changement climatique, ainsi que pour concevoir des dispositifs d'alerte précoce aux phénomènes et dangers climatiques extrêmes, comme les inondations et les sécheresses. Il importe donc d'augmenter l'investissement dans la recherche scientifique afin d'améliorer la prévision du climat, de réduire les incertitudes et de disposer d'informations chiffrées plus précises sur l'impact du changement climatique aux niveaux local et régional.

12. La COI est reconnue comme étant le point focal des Nations Unies et le mécanisme chargé d'orchestrer la coopération mondiale dans le domaine de l'étude des océans, facteurs déterminants du climat. Par l'intermédiaire de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM), elle coordonne et administre l'exploitation d'un système opérationnel d'observation de l'océan à l'appui du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et du Système mondial d'observation du climat (SMOC), conformément à la CCNUCC. En outre, les programmes de l'UNESCO relatifs aux océans et au climat entreprennent des activités mondiales et régionales d'étude et de surveillance des effets du climat sur la pêche et les récifs coralliens et des effets de l'acidification de l'océan sur les écosystèmes marins.

13. Plusieurs autres activités scientifiques sont en cours, notamment le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) - parrainé conjointement par l'OMM, la COI/UNESCO et le Conseil international pour la science (CIUS) - qui fournit les nouvelles données scientifiques permettant d'examiner, de manière rigoureuse et objective, l'état des connaissances sur les processus climatiques et leurs répercussions.

14. L'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), ainsi que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ont joué et continueront de jouer un rôle essentiel dans la production d'informations scientifiques et techniques fiables qui permettent l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles, et servent de base aux travaux du GIEC.

15. L'alerte précoce et les évaluations, qui identifient les nouveaux défis, permettent aux pays de prévenir les effets éventuels du changement climatique, d'y répondre et de s'y adapter. Une amélioration de la disponibilité et de l'échange des informations pertinentes aiderait grandement les pays à concevoir des stratégies d'adaptation à long terme et à les intégrer dans les stratégies et plans nationaux de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi que dans les exercices de programmation conjointe du système des Nations Unies. Le lien entre la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique montre la nécessité d'accroître la résilience des communautés face aux phénomènes climatiques extrêmes grâce à une planification systématique et au renforcement des capacités, y compris par le biais d'activités favorisant l'égalité entre les sexes.

16. L'UNESCO continuera d'aider les États membres à offrir un cadre pour renforcer la coopération dans les domaines de l'échange de données, de l'aide à la décision et de l'éducation aux fins de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets et pour appuyer le développement des réseaux de réduction des risques, y compris les mécanismes d'alertes aux tsunamis et autres catastrophes (comme les ondes de tempêtes, les tempêtes, les inondations, les glissements de terrain et les sécheresses). Elle s'emploiera également à renforcer l'éducation et à mieux sensibiliser le public en la matière et axera en particulier son action sur la promotion de systèmes régionaux de surveillance des risques et d'alertes aux risques, notamment de systèmes d'alertes aux tsunamis et de systèmes régionaux d'alertes aux inondations. Elle contribuera au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, qui donne à tous les pays accès à l'information d'origine spatiale et renforce leur capacité à l'utiliser au service de la gestion des catastrophes.

17. Le changement climatique aura des effets importants sur les ressources en eau douce et influera tant sur leurs disponibilités dans l'espace et le temps que sur la fréquence et la gravité des inondations et des sécheresses. Ses conséquences auront une portée considérable et risquent d'affecter plus fortement les plus vulnérables. Elles pourraient saper les succès obtenus en termes de développement, nuire à la sécurité humaine et aux moyens de subsistance, avoir de lourdes répercussions sur l'agriculture et l'industrie et provoquer des déplacements de populations et des migrations. Les pénuries d'eau pourraient aussi générer des troubles sociaux. L'UNESCO abrite le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, qui publie le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), document établi conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies et qui fait référence pour le suivi des OMD relatifs à l'eau.

18. Le Programme hydrologique international de l'UNESCO continuera de coordonner un programme international de coopération scientifique portant sur l'adaptation au changement climatique et visant notamment à évaluer les effets de ce changement sur les eaux de surface, les inondations et les sécheresses extrêmes, les eaux souterraines, l'eau et les systèmes permettant la vie, les écosystèmes aquatiques et la biodiversité, certaines régions telles que les terres arides et les concentrations urbaines ainsi que les sociétés les plus exposées aux changements brusques en matière de disponibilité ou de qualité de l'eau. À cet égard, l'UNESCO mettra également à profit les contributions des instituts et centres concernés de catégorie 2. L'Initiative internationale interinstitutions sur les inondations (IFI), parrainée par l'OMM, l'ONU, l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH) et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), agissant par l'intermédiaire du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM), favorise une approche intégratrice de la gestion des inondations dans un monde en mutation qui tire parti des avantages des inondations et de l'utilisation des plaines inondables tout en réduisant les risques encourus sur le plan social, environnemental et économique. La troisième édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, qui paraîtra en 2009, aura pour thème « L'eau dans un monde qui change » et définira les liens existant entre l'eau et le changement climatique, la crise alimentaire mondiale, l'énergie, les données démographiques, le développement économique et l'évolution des modes d'utilisation du sol.

19. Mettant à profit le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR), le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB), ainsi que le projet de régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND) et le réseau d'hydrologie au service de l'environnement de la vie et de la formulation des politiques (HELP) du PHI, l'UNESCO encouragera les activités de recherche, de suivi et d'évaluation consacrées aux effets du changement climatique sur le cycle de l'eau, la gouvernance de l'eau et leurs liens avec le bien-être de l'humanité et le développement durable.

20. L'Initiative ouverte de l'UNESCO avec les agences spatiales utilisera les technologies de télédétection depuis l'espace pour surveiller et cartographier les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial afin de fournir des données qui permettront d'améliorer leur gestion, compte tenu en particulier du changement climatique. L'Initiative ouverte permet de déterminer les changements survenus sur un site à la suite de perturbations ou de catastrophes naturelles.

21. Considérant les relations réciproques existant entre les ressources et écosystèmes marins, côtiers, hydrologiques et terrestres et les problèmes associés au changement climatique, la collaboration sera renforcée entre la COI, le PHI et le MAB dans les domaines de l'analyse scientifique, de l'évaluation, de la surveillance et de l'alerte précoce concernant ce changement.

22. Le programme de l'UNESCO Système de savoirs locaux et autochtones et la plate-forme intersectorielle pour les petits États insulaires en développement (PEID) continueront de réaliser des études et des évaluations sur la base des systèmes de savoirs locaux et autochtones qui revêtent une importance particulière pour les PEID et d'autres communautés qui subissent les premiers effets du changement climatique.

23. Les domaines d'activités prioritaires seront notamment les suivants : observation du climat à l'échelle locale, compréhension des stratégies conçues par les communautés locales pour faire face à l'évolution de l'environnement, recensement des besoins, et actions visant à assurer la pertinence des mesures d'adaptation pour les populations vulnérables vivant dans des zones reculées telles que les petites îles, les régions de haute montagne, les zones tropicales humides et la région circumpolaire.

24. La base de connaissances et de données d'expérience dont l'UNESCO dispose depuis longtemps dans les domaines spécifiques au climat mentionnés ci-dessus ne peut être utilisée isolément. Une approche intégrée est indispensable pour s'attaquer aux nombreux problèmes en présence sur les plans de l'environnement, de l'économie, de la société, de l'éducation, de l'information, des mentalités et des comportements, ainsi que pour répondre aux besoins des pays en développement, notamment aux besoins spécifiques de l'Afrique, et pour prendre en compte l'égalité entre les sexes.

25. Mettant à profit ses compétences sectorielles dans les domaines des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de l'éducation, du patrimoine naturel et culturel, de l'information du public et des médias, l'UNESCO contribuera à constituer, en amont, le socle de connaissances sur le changement climatique et à promouvoir, en aval, sa traduction en interventions spécifiques en particulier à l'échelle des pays.

26. Les dimensions humaines de l'évolution du climat méritent que l'on y prête une plus grande attention si l'on veut que des avis judicieux soient donnés aux décideurs. Il est par exemple indispensable de prendre en compte les effets disproportionnés du changement climatique sur les établissements humains et les migrations. Les informations pertinentes doivent être disponibles pour aider les États membres, en particulier les pays en développement et notamment la région prioritaire de l'Afrique, à élaborer des stratégies d'adaptation à court, moyen et long terme et à les intégrer dans les plans nationaux en matière de développement, énergie et réduction de la pauvreté.

27. Dans le discours qu'il a présenté lors du débat thématique à la 177<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, M. Rajendra Pachauri, président du GIEC, a fait observer que le système des Nations Unies n'avait pas déployé d'efforts suffisants dans le domaine de la recherche en sciences sociales pour prendre en compte des dimensions humaines de l'évolution du climat et que l'UNESCO était une organisation compétente pour s'occuper de cette question complexe y compris pour promouvoir un dialogue et un débat constructifs sur l'éthique du changement climatique.

28. Dans les prochaines années, l'UNESCO s'emploiera également à contribuer à faire face au changement climatique dans les domaines des transformations sociales, des migrations et du développement urbain.

29. Dans le cadre des efforts que déploie l'Organisation pour renforcer la base de connaissance, l'accent sera mis sur les mesures visant à étoffer la collaboration et à améliorer les synergies en associant les compétences des différents secteurs de l'UNESCO en général et celles de leurs programmes scientifiques en particulier.

#### **IV.3 Promouvoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène par une meilleure éducation et la sensibilisation du public**

30. L'atténuation du changement climatique exige une approche diversifiée, qui recouvre tous les domaines de l'action et de la prise de décisions. Des stratégies de développement nationales globales sont essentielles si l'on veut pouvoir atténuer le changement climatique ; il en va de même de l'intégration des impacts du changement climatique dans les programmes de développement. Il est clairement admis que les efforts de développement ainsi que les efforts d'adaptation et d'atténuation doivent être complémentaires. L'importance des programmes

d'adaptation nationaux doit être soulignée, ainsi que la nécessité de faire en sorte que ces programmes répondent aux besoins d'adaptation au sens large du terme.

31. Comme on l'a répété à Bali, l'éducation sera un moteur essentiel pour relever le défi du changement climatique. Seule une population éduquée, consciente des difficultés que soulèvent le développement durable et le changement climatique, sera à même de piloter et de faire siennes les évolutions requises pour résoudre ces difficultés, par exemple en modifiant ses modes de consommation. Compte tenu du fait que l'UNESCO est l'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, qu'elle est l'institution chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) 2005-2014, qui a retenu le changement climatique en tant que priorité thématique, et qu'elle est également chef de file pour le chapitre 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) d'Action 21, on attend beaucoup d'elle dans ce domaine.

32. Pour répondre à cette attente, l'UNESCO encouragera l'intégration du changement climatique dans les programmes d'enseignement nationaux ainsi que dans les programmes d'apprentissage tout au long de la vie. À cette fin, elle élaborera et diffusera des matériels d'enseignement, de formation et d'apprentissage ainsi que des moyens didactiques sur les questions climatiques. Les activités de formation des maîtres seront adaptées en conséquence.

33. La DEDD - à laquelle l'UNESCO contribue au travers de ses cinq secteurs - s'emploiera, au titre de ses quatre domaines prioritaires (promouvoir l'éducation de base, réorienter et revoir les programmes d'enseignement, renforcer la compréhension et la prise de conscience dans l'opinion et offrir une formation pratique), à déterminer comment mobiliser toutes les couches de la société et les compétences disponibles dans l'éducation formelle comme dans l'éducation non formelle pour promouvoir les principes, valeurs et comportements associés au développement durable et pour susciter les changements de comportement et de mentalité qui sont nécessaires pour réduire le plus possible les impacts négatifs sur le climat, notamment par l'éducation et la sensibilisation à la prévention et à l'atténuation des catastrophes et l'éducation au changement climatique. L'UNESCO encouragera une action « éducative » concertée de la part d'institutions sœurs du système des Nations Unies pour faire face au changement climatique dans le cadre du Comité de coordination interinstitutions sur la DEDD.

34. Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO sera mis à contribution pour effectuer des essais pilotes de prototypes de matériels et d'outils de sensibilisation, qui fourniront des informations à des éducateurs, enseignants et élèves du monde entier. Un appui aux établissements d'enseignement supérieur sera apporté par le biais du Programme UNITWIN et chaires UNESCO en vue de faciliter, aux niveaux local, national et régional, la prise de décisions éclairées en matière de changement climatique, d'assurer une pleine participation aux débats internationaux, d'élaborer des stratégies locales d'adaptation et d'atténuation et de développer les capacités pour tirer pleinement profit des possibilités de développement économique, des innovations technologiques et des incitations commerciales que peuvent susciter les initiatives d'atténuation, les pratiques de gestion des ressources et les conventions internationales.

35. L'information du public est un des moteurs essentiels de la volonté politique et il est indispensable que les individus agissent en connaissance de cause pour faire face au changement climatique. Afin de satisfaire ces deux exigences, les citoyens doivent avoir une bonne compréhension et une bonne connaissance des causes et des effets du changement climatique et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face. La participation des organisations de la société civile à l'échelle mondiale est fondamentale. La communication dans le domaine des sciences, l'édification de sociétés possédant des notions scientifiques, et l'entretien de la curiosité chez les enfants et les étudiants sont essentiels pour trouver et appliquer des solutions. L'Année internationale de la planète Terre offre un moyen de sensibiliser les esprits au changement climatique dans les États membres de l'UNESCO et parmi le public en général.

36. Le programme de communication et d'information de l'UNESCO visera à améliorer la connaissance et la compréhension communes à l'aide de tous les moyens de communication et à promouvoir la libre circulation des idées par la parole et l'image. L'UNESCO s'efforcera de jouer un rôle important en assurant l'accès à une information rationnelle et objective sur le climat et en renforçant la capacité des médias, notamment les organismes de radiodiffusion nationaux et communautaires, de comprendre l'information concernant le changement climatique et de la transmettre d'une manière exacte et équilibrée. L'UNESCO fondera son action de sensibilisation sur les conclusions du quatrième Rapport d'évaluation du GIEC ainsi que sur la définition et les principes de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. Les messages seront compréhensibles et s'adresseront à l'ensemble de la société.

37. Le programme d'éthique environnementale de l'UNESCO contribuera à améliorer l'enseignement et la sensibilisation des esprits dans le domaine de l'éthique du changement climatique, en abordant des questions fondamentales pour la prise de décisions, notamment sur les moyens d'évaluer les besoins et les droits des générations futures et de déterminer ce qu'il vaut la peine de protéger, à quel coût et avec quelles conséquences.

38. Les hommes et les femmes ne bénéficient pas de manière égale des activités de sensibilisation et d'information du public, notamment des systèmes d'alerte avancée. Ces questions sociétales et culturelles doivent être pleinement prises en compte pour assurer un accès vraiment universel à l'information, surtout en vue de renforcer l'égalité des sexes dans ce secteur crucial.

39. L'UNESCO s'emploiera donc à sensibiliser l'opinion aux sexospécificités en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène, notamment par la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe, et par le recensement de profils d'émission sexospécifiques et des différences entre les capacités et stratégies d'atténuation et d'adaptation.

40. La question de l'énergie est au cœur des programmes d'atténuation des effets du changement climatique. Compte tenu de l'augmentation constante de la demande d'énergie, la capacité de faire face aux questions énergétiques (accès à l'énergie, efficacité et utilisation de sources d'énergie renouvelable, notamment) revêtira une importance capitale pour ce qui est de réaliser, de manière synergique, les priorités relatives au développement et au changement climatique. Les sources d'énergie renouvelable offrent des solutions qui ne présentent que des avantages en élargissant l'accès à l'énergie tout en atténuant les effets du changement climatique. D'où la nécessité d'assurer une action d'éducation et d'information sur l'utilisation et les potentialités de ces sources d'énergie et de diffuser des connaissances scientifiques et des technologies pertinentes visant à renforcer les capacités et les compétences locales.

41. Pour assurer durablement l'approvisionnement énergétique dans des conditions respectueuses de l'environnement, des efforts conjoints doivent être entrepris à l'échelle internationale. L'ONU-Énergie - dont l'UNESCO est un membre actif - offre un cadre de collaboration à l'échelle du système des Nations Unies pour les questions d'énergie. Le regroupement thématique opéré au sein d'ONU-Énergie peut faciliter l'adoption, au niveau du système, d'une approche plus intégrée et plus efficace des questions énergétiques et climatiques.

42. Dans ce contexte, l'UNESCO appuiera les activités d'éducation et de formation, l'échange d'informations, les meilleures pratiques ainsi que les stratégies et initiatives nationales en faveur du développement et des applications de sources d'énergie renouvelables adaptées aux besoins locaux, en vue notamment de faciliter l'accès aux technologies les plus récentes.

43. Conscient que les effets du changement climatique touchent de nombreux sites du patrimoine mondial et en toucheront probablement bien d'autres à l'avenir, le Comité intergouvernemental du patrimoine mondial a demandé au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial et à ses organes consultatifs d'étudier les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial et de réfléchir aux stratégies qui permettraient d'y faire face. Cela a

débouché en 2006 sur une étude intitulée « Predicting and Managing the Impacts of Climate Change on World Heritage » (« Prévoir et gérer les incidences du changement climatique sur le patrimoine mondial ») ainsi que sur la « Strategy to Assist State Parties to Implement Appropriate Management Responses » (« Stratégie pour aider les États parties à appliquer des mesures de gestion appropriées »). En 2007, une compilation de 26 études de cas concernant les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial a été établie et largement diffusée afin de sensibiliser les esprits.

44. En octobre 2007, l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté un texte intitulé « Policy Document on the Impacts of Climate Change on World Heritage Properties » (« Document d'orientation sur les incidences du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial »). Ce document définit les principales priorités de la recherche s'agissant des sites du patrimoine mondial, l'objectif étant de les utiliser comme des laboratoires pour surveiller les effets du changement climatique à long terme et tester des mesures d'adaptation novatrices. Par ailleurs, il souligne qu'il importe d'établir des synergies avec d'autres conventions et organisations internationales, et présente les aspects juridiques des mesures qui permettraient de faire face aux problèmes en présence. Ainsi, les préoccupations suscitées par le changement climatique ont été intégrées dans les divers mécanismes et processus opérationnels de la Convention.

45. L'UNESCO aidera les États parties à la Convention du patrimoine mondial à mettre en œuvre des mesures préventives et correctives pour lutter contre les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial naturel et culturel (sensibilisation, échange de connaissances et de données d'expérience, etc.) et à élaborer des projets pilotes.

46. Le Plan d'action de Madrid (2008) pour le Réseau mondial de réserve de biosphère et le MAB met l'accent sur les défis que pose le changement climatique et les possibilités offertes par la mise à l'essai et l'application de politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation dans les réserves de biosphère, en collaboration avec d'autres programmes intergouvernementaux.

47. Le Réseau mondial de réserves de biosphère sera mis à profit pour réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation du public concernant des façons innovantes de combiner actions de boisement, reboisement, déboisement évité, développement de l'énergie et des infrastructures en milieu rural et aménagement urbain, l'objectif étant notamment d'en faire une plate-forme pour la coopération au sein du système des Nations Unies.

48. La priorité devrait être accordée aux mesures à exécuter sur les sites qui sont à la fois des sites du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et/ou des géoparcs. On pourrait, par exemple, mener des travaux sur le tourisme et le climat, former des administrateurs de sites et entreprendre des activités visant à renforcer la capacité d'adaptation des sites et des collectivités pour les aider à faire face aux effets du changement climatique.

#### **IV.4 Faire de l'UNESCO une organisation neutre sur le plan du climat et des émissions de carbone**

49. Le système des Nations Unies doit montrer l'exemple. Le Secrétaire général de l'ONU a lancé une nouvelle initiative intitulée « Rendre l'ONU plus verte ». Saisissant l'occasion offerte par la rénovation du Siège de l'Organisation à New York, il s'est engagé à faire de l'ONU un modèle d'utilisation efficace de l'énergie et des ressources. Ainsi, le CCS a adopté en octobre 2007 une déclaration intitulée « Vers une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre », établie par le Groupe de la gestion de l'environnement, dans laquelle les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies - dont l'UNESCO - ont pris l'engagement de faire progresser leurs organisations vers la neutralité climatique, à l'échelon des sièges respectifs et des centres des Nations Unies, en ce qui concerne le fonctionnement de leurs installations et les voyages.

50. À la fin de 2009, les organisations estimeront leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant les meilleures pratiques des Nations Unies, s'efforceront de réduire ces émissions dans la mesure du possible et analyseront les incidences financières d'une telle action, et étudieront les modalités budgétaires - notamment en consultant les organes directeurs si nécessaire - de l'achat d'unités de réduction des émissions de carbone en vue de parvenir au bout du compte à la neutralité climatique. Cet engagement a été pris afin d'atteindre l'objectif de la neutralité climatique, d'abord en réduisant les émissions puis en compensant le reste par l'achat, auprès du mécanisme pour un développement propre de la CCNUCC et seulement à l'aide de ressources extrabudgétaires, d'unités de réduction des émissions. L'accent sera mis sur les voyages en avion et leur possible remplacement par la vidéoconférence, l'achat éco-responsable, les options énergétiques pour les bâtiments, etc. L'UNESCO mettra à profit les résultats des expériences pilotes du PNUE et de la CNUCED dans ce domaine, qui consistent notamment à calculer tous les coûts de certaines mesures à prendre avant de s'engager en faveur d'un plan d'action. Le CCS a appuyé l'élaboration et l'application d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour la réalisation de la neutralité climatique, le suivi des efforts collectifs du système, et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.

51. En juin 2007, un « audit vert » des opérations de l'UNESCO au Siège a été lancé, compte tenu de la méthodologie préconisée par la norme ISO 14001. Le rapport de la phase 1 de l'audit a été remis au Directeur général en décembre 2007. Il comprenait une évaluation de base des incidences des opérations sur l'environnement, la santé et la sécurité, décrivait les améliorations à apporter et définissait les stratégies à appliquer à l'appui de la mise en place d'un système de gestion de l'environnement. Cette approche est conforme à la Stratégie et au plan d'action pour une ONU climatiquement neutre, établis par le Groupe de la gestion de l'environnement. Un groupe de travail a été constitué par l'ADG/ADM pour superviser la mise en œuvre des recommandations de l'audit vert. Les mesures de suivi à l'étude comprennent la mise en place d'un dispositif de recyclage, des améliorations environnementales au niveau des services d'impression et des ateliers, et des séances de sensibilisation à l'intention du personnel.

52. À l'avenir, ces actions devraient être élargies pour inclure, tout d'abord, des mesures d'achat éco-responsables, puis des réductions des modes de consommation d'énergie, notamment en matière de transport. Le rapport de la phase 2 de l'audit est prévu pour juillet 2008. Cette deuxième phase a pour but de mesurer les émissions de gaz à effet de serre produites par le Siège de l'UNESCO, à l'aide d'une méthodologie (ISO 14064) compatible avec celle du Groupe de la gestion de l'environnement, et également de fournir une analyse de base des émissions de carbone, de fixer des objectifs pour les réductions et de faire le point des incidences budgétaires de la compensation des émissions de carbone par l'achat d'unités de réduction des émissions auprès du mécanisme pour un développement propre de la CCNUCC. Les travaux de l'audit vert ont été examinés par le Groupe de la gestion de l'environnement, de même que l'approche retenue par l'UNESCO en matière d'évaluation environnementale.

## **V. Modalités d'exécution**

53. La Stratégie sera exécutée en étroite association avec les États membres, d'autres organisations du système des Nations Unies et des parties prenantes concernées des secteurs public et privé, telles que les partenaires bilatéraux du développement, les ONG et la société civile. Elle tirera parti des partenariats déjà tissés avec une vaste gamme d'organismes dans le cadre de plus de 40 activités actuellement menées par l'UNESCO dans le domaine du climat. Les possibilités d'accroître la coopération et d'améliorer les synergies entre les activités et les efforts entrepris seront mises à profit au travers de la coopération intersectorielle et intrasectorielle, notamment entre les programmes scientifiques de l'UNESCO, et de la coopération avec les instituts, centres, chaires et réseaux UNITWIN intéressés de l'UNESCO, ainsi qu'avec des réseaux de sites UNESCO (patrimoine mondial, réserves de biosphère) et des géoparcs.

54. La mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action qui y est associé sera administrée et appuyée dans le cadre de la plate-forme intersectorielle « Action de l'UNESCO pour faire face au changement climatique », sous la direction de l'ADG/COI et sous la supervision de son comité directeur, l'Équipe spéciale intersectorielle sur le changement climatique mondial. La plate-forme s'appliquera à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour ses activités conformément à la Stratégie. Un mécanisme de coordination et de coopération avec d'autres plates-formes intersectorielles concernées a également été mis en place.

55. Des informations sur la Stratégie, sur les progrès accomplis dans son exécution et sur les résultats obtenus seront affichées sur un portail Internet spécial de l'UNESCO ([www.unesco.org/fr/climate-change](http://www.unesco.org/fr/climate-change)) relié au Portail de l'action du système des organismes des Nations Unies sur les changements climatiques (<http://www.un.org/climatechange/index.shtml>).